

COMPRENDRE LA CHAÎNE RÉPRESSIVE

CNIL.

1

LE SIGNALEMENT



PLAINTES*

signalements des usagers sur [cnil.fr](https://www.cnil.fr)



AUTOSAISINE

thèmes identifiés par la CNIL comme prioritaires



PRESSE

faits remontés par la presse ou sur le web



COOPÉRATION

signalements d'autres CNIL européennes

2

LE CONTRÔLE



SUR PLACE

accès aux traitements de données



procès verbal



EN LIGNE

si manquements visibles à distance



procès verbal



CONVOCATION

audition des acteurs concernés



procès verbal



SUR PIÈCES

questions écrites et demande des documents

3

LES SUITES DU CONTRÔLE

PAS OU PEU D'OBSERVATIONS

MANQUEMENTS



CLOTÛRE

du contrôle et envoi d'un courrier



PRÉSIDENTE DE LA CNIL

- peut rappeler un organisme ses obligations légales
- peut prononcer une mise en demeure



FORMATION RESTREINTE

Peut sanctionner directement l'organisme



PRÉSIDENT DE LA FORMATION RESTREINTE



PROCÉDURE ORDINAIRE

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE



*UNE PLAINTE

peut éventuellement aboutir à une décision sans passer par un contrôle



CLOTÛRE

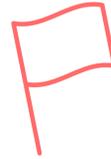
du contrôle et envoi d'un courrier



MISE EN DEMEURE

CONFORME ?

TOUJOURS NON CONFORME ?



SANCTION

4

MESURES



PUBLIQUE

Publication d'un communiqué sur [cnil.fr](https://www.cnil.fr) et [legifrance.fr](https://www.legifrance.fr)



NON PUBLIQUE



PÉCUNIAIRE

Ordinaire :
Maximum 4 % du CA mondial ou 20 millions d'€

Simplifiée :
Maximum 20 000€



NON PÉCUNIAIRE

- Rappel à l'ordre
- Injonction sous astreinte
- etc.

CNIL.